

## La maturité gymnasiale au Collège de Genève



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse  
Enseignement secondaire II  
**Direction générale**



## Sommaire

<b>Le Collège : une des voies de formation générale du secondaire II</b> .....	<b>3</b>
Perspectives universitaires .....	3
Perspectives professionnelles.....	3
<b>Pourquoi choisir le Collège ? Spécificité des études gymnasiales</b> .....	<b>4</b>
Acquérir et construire des savoirs .....	4
Former l'esprit.....	4
Développer des compétences personnelles.....	5
S'ouvrir aux autres .....	5
<b>Organisation du parcours gymnasial</b> .....	<b>6</b>
Structure de la formation gymnasiale.....	6
Un parcours fait de choix réglementés.....	7
Une palette d'options spécifiques.....	7
Quand s'effectuent les choix ? .....	8
<b>Conditions d'admission au Collège</b> .....	<b>9</b>
Élèves en provenance du Cycle d'orientation .....	9
Élèves en provenance d'autres écoles.....	9
<b>Normes de promotion d'année en année</b> .....	<b>9</b>
De 1 <sup>re</sup> en 2 <sup>e</sup> .....	9
De 2 <sup>e</sup> en 3 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> en 4 <sup>e</sup> .....	9
<b>Conditions et normes d'obtention du certificat de maturité</b> .....	<b>10</b>
<b>Dispositifs particuliers</b> .....	<b>11</b>
Dispositif sport - art - études (SAE) pour musiciens, sportifs et danseurs .....	11
Maturité mention bilingue .....	11
<b>Informations pratiques</b> .....	<b>12</b>
Localisation des établissements .....	12
Affectation des élèves.....	12
<b>Coordonnées des établissements</b> .....	<b>13</b>
<b>Documentation</b> .....	<b>14</b>
<b>Grille horaire</b> .....	<b>15</b>

*Dans le but de simplifier la lecture de cette brochure, l'adoption de formes épiciènes n'est pas systématique.*

## Le Collège : une des voies de formation générale du secondaire II

Au terme de la scolarité au Cycle d'orientation (ou dans un établissement équivalent), trois types de filières permettent à l'élève de poursuivre sa formation :

- la filière gymnasiale (Collège de Genève)
- la filière de culture générale (École de culture générale)
- les filières de formation professionnelle (Centres de formation professionnelle commerce, technique, etc.)

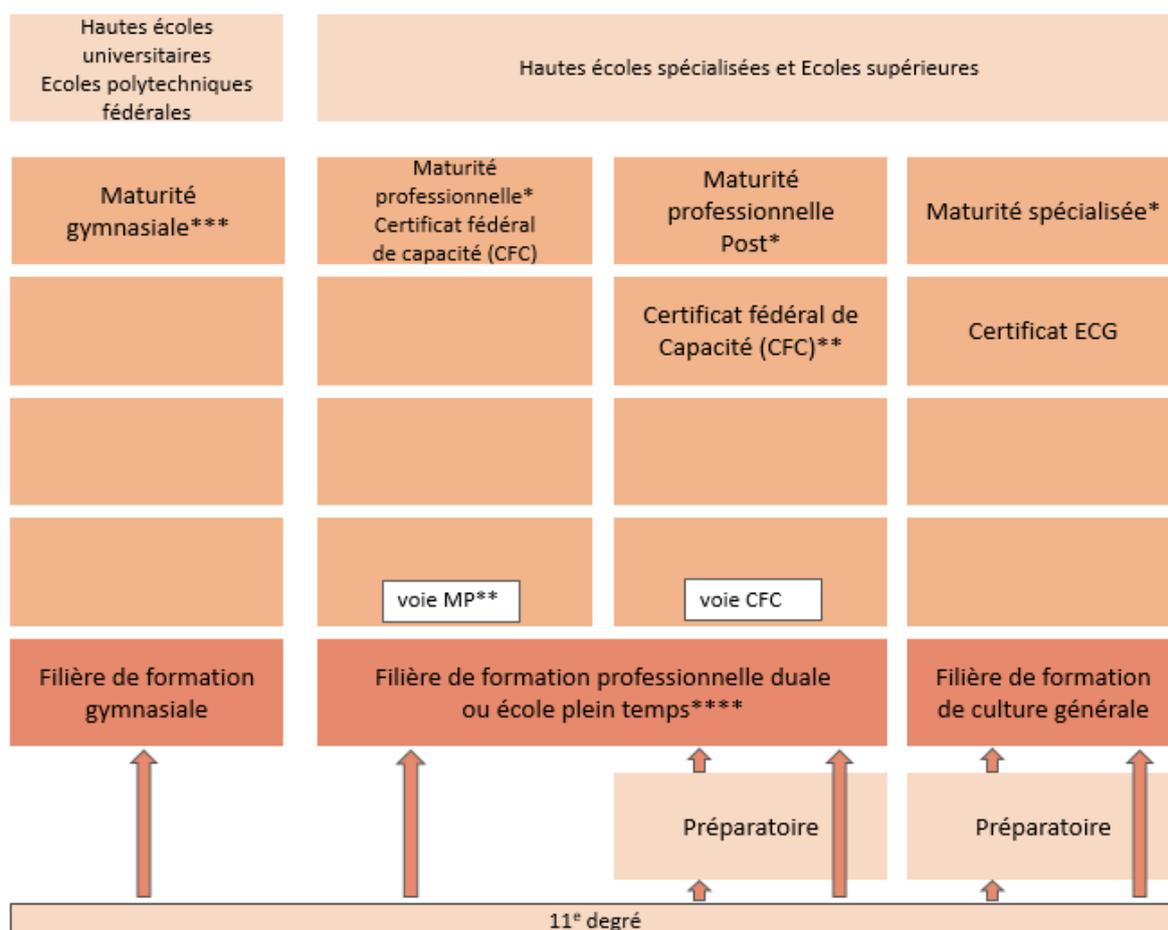
Ces filières composent l'enseignement secondaire II. Les études au Collège de Genève durent 4 ans. Elles débouchent sur le certificat de maturité gymnasiale.

### Perspectives universitaires

L'obtention du certificat de maturité gymnasiale permet à l'élève de poursuivre des études universitaires ou d'entrer dans les Écoles polytechniques fédérales.

### Perspectives professionnelles

Sous certaines conditions (année passerelle, stages, expérience professionnelle, concours, entretien, etc.), l'élève peut également envisager d'entrer dans une haute école spécialisée (HES) ou une école professionnelle supérieure (ES).



\*l'examen complémentaire "Passerelle DUBS" permet aux porteurs d'une maturité professionnelle ou spécialisée d'accéder aux études universitaires

\*\* en 3 ou/et 4 ans selon les domaines professionnels

\*\*\* une année de pratique professionnelle ou une année passerelle selon le domaine choisi est nécessaire pour l'admission dans une HES ou une ES

\*\*\*\* voies de formation professionnelle: d'autres possibilités de parcours existent mais ne sont pas détaillées ici

# Pourquoi choisir le Collège ?

## Spécificité des études gymnasiales



Le Collège s'adresse prioritairement à des jeunes gens qui ont le goût des études; en effet, la formation gymnasiale implique une approche intellectuelle du savoir; elle suppose que l'élève, à travers les choix à effectuer, soit partie prenante de sa formation.

Au Collège, l'élève acquiert une culture générale dans une perspective humaniste. Il est amené à étudier de nombreuses disciplines qui, d'une part, lui apportent les savoirs définis par l'état des connaissances d'aujourd'hui et, d'autre part, l'amènent à se pencher sur le passé et à faire de ces savoirs un instrument de compréhension du présent et de construction de l'avenir.

La culture acquise grâce aux études gymnasiales donne à l'élève les références nécessaires à l'appréhension du monde et le rend ainsi capable d'agir en citoyen autonome et responsable.

### Acquérir et construire des savoirs

- **Développer sa personnalité**

La formation gymnasiale vise à développer l'ensemble des aptitudes intellectuelles, esthétiques, éthiques et physiques qui contribuent à l'épanouissement d'une personnalité.

- **Acquérir des connaissances**

Du fait de sa visée humaniste, le Collège de Genève dispense une formation de culture générale qui se construit sur des connaissances de base dans de multiples disciplines et une grande diversité d'approches méthodologiques.

- **Construire une compréhension globale**

La formation gymnasiale vise à faire acquérir à l'élève une formation qui n'est pas seulement constituée de savoirs juxtaposés mais lui permet d'intégrer ces savoirs dans une compréhension globale. Aussi l'élève est-il invité, tout au long de son parcours, à mettre en relation les connaissances et les notions qu'il acquiert et à les intégrer dans un ensemble construit.

### Former l'esprit

- **Développer le raisonnement**

Les études gymnasiales développent les capacités d'abstraction, d'analyse, de synthèse, ainsi que le raisonnement intellectuel. Elles font appel tant à la rigueur logique qu'à la capacité de découvrir, de structurer, d'appliquer et de transposer des savoirs nouveaux.

- **Exercer l'esprit critique**

L'acquisition d'un jugement indépendant est fondamentale dans le travail intellectuel et contribue de manière essentielle au développement de la personnalité. Le travail, tant individuel qu'en groupe, conduit l'élève à être capable de se forger un avis argumenté, fondé sur des connaissances solides, et à l'exprimer dans une langue claire, précise et nuancée. Ces mêmes compétences lui permettent de développer un esprit critique à l'égard des savoirs.



- **Stimuler la créativité**

La formation gymnasiale amène l'élève à exercer sa créativité, tant artistique qu'intellectuelle. Par l'ouverture d'esprit et le développement de la sensibilité qu'elle permet, elle offre à l'élève les moyens de devenir inventif et autonome.

### **Développer des compétences personnelles**

- **Avancer dans le processus de formation**

La formation gymnasiale apprend à l'élève à étudier et à se former par lui-même, tout en l'aidant à trouver une orientation personnelle et, à terme, professionnelle. Elle conçoit la formation non comme une fin en soi, mais comme un processus dont le contenu est sans cesse réinvesti dans de nouveaux apprentissages.

- **Tendre à l'autonomie**

Tout en donnant à l'élève les bases et les méthodes d'apprentissage lui permettant de se perfectionner et d'acquérir de nouvelles connaissances, la formation gymnasiale lui offre aussi l'occasion de développer son autonomie et son sens des responsabilités. Ainsi l'élève est appelé, notamment en effectuant ses choix d'options, à devenir partie prenante de sa formation et à en assumer les exigences.

### **S'ouvrir aux autres**

- **Communiquer plus aisément**

Les contenus des disciplines, comme les approches méthodologiques choisies pour les enseigner, encouragent les échanges de l'élève avec ses pairs, ses maîtres et le monde extérieur. En dehors de l'enseignement proprement dit, les activités communes sont le lieu privilégié d'un apprentissage de la communication et de la sociabilité.

- **Ouvrir son esprit sur le monde**

La formation gymnasiale développe l'ouverture d'esprit non seulement par l'intérêt pour la recherche et le savoir, mais aussi par la découverte d'autres cultures et d'autres moyens d'expression. La formation intellectuelle et l'accès à d'autres cultures, ainsi qu'une meilleure faculté à communiquer, stimulent l'ouverture d'esprit, favorisent la compréhension mutuelle et invitent à participer à la vie en société.

# Organisation du parcours gymnasial



Le parcours gymnasial offre une formation dans quatre grands domaines d'études définis selon la réglementation fédérale :

- les langues (30-40%)
- les mathématiques et les sciences expérimentales (27-37%)
- les sciences humaines (10-20%)
- les arts (5-10%).

## Structure de la formation gymnasiale

### **11 disciplines fondamentales (DF)**

obligatoires assurent le fondement de la culture générale et garantissent la cohérence de la formation :

- le français
- la 2<sup>e</sup> langue nationale
- la 3<sup>e</sup> langue nationale ou l'anglais ou le latin
- les mathématiques (2 niveaux à choix)
- la biologie
- la chimie
- la physique
- l'histoire
- la géographie
- la philosophie
- les arts : arts visuels ou musique.

Cette formation comprend également :

### **1 option spécifique (OS),**

qui donne sa coloration au parcours de l'élève.

### **1 option complémentaire (OC),**

qui permet, dès la 3<sup>e</sup> année, de renforcer l'orientation donnée par l'OS ou au contraire de diversifier le parcours de l'élève.

### **1 discipline particulière,**

l'éducation physique.

### **2 disciplines obligatoires,**

l'informatique et l'introduction à l'économie et au droit.

### **1 travail de maturité (TM),**

qui correspond à une recherche personnelle à effectuer durant une période à cheval sur les deux dernières années.

Un élève qui ne retient pas l'anglais dans son profil peut demander à suivre également un cours d'anglais, ce qui lui sera octroyé dans la limite des possibilités organisationnelles.

---

[Voir la grille horaire par discipline de la page 15](#)

---



## Un parcours fait de choix réglementés

L'élève personnalise son cursus en effectuant les choix suivants :

- les langues étudiées
- le niveau de mathématiques
- les disciplines artistiques
- l'OS
- l'OC
- le sujet de son travail de maturité.

En apprenant à déterminer des critères pour effectuer ses choix, l'élève devient partie prenante de sa formation et développe son autonomie.

Parmi les combinaisons de disciplines, certaines sont toutefois imposées, alors que d'autres ne sont pas autorisées.

### Combinaisons liées

- OS arts visuels ou OS musique :  
l'élève qui opte pour l'une de ces deux OS doit aussi l'avoir choisie en DF.
- OS physique et applications des mathématiques :  
l'élève qui choisit cette OS doit suivre le niveau avancé de mathématiques (MA2).

### Combinaisons impossibles

- Une même discipline ne peut être choisie en OS et en OC.
- Le choix de la musique en OS exclut celui des arts visuels en OC et vice versa.
- Le choix d'une OS artistique exclut le choix de l'OC sport.
- La 2<sup>e</sup> langue doit être différente de la 3<sup>e</sup> langue. Si l'OS choisie est une langue, elle doit être différente des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> langues.



## Une palette d'options spécifiques

L'option spécifique est enseignée dès la 1<sup>re</sup> année. Une OS langue est une langue de plus au profil de l'élève : allemand, anglais, espagnol, italien, grec ancien ou latin. Les autres OS consistent en une version approfondie de certaines disciplines également proposées en DF : biologie et chimie, physique et applications des mathématiques, économie et droit, arts visuels ou musique.

Pour davantage d'informations, chaque OS est présentée à travers une capsule vidéo sur le site [www.ge.ch](http://www.ge.ch)



## Quand s'effectuent les choix ?

L'élève doit opérer des choix à chaque étape des 3 premiers degrés.

Pour entrer en **1<sup>re</sup>** année, l'élève doit choisir

- une 2<sup>e</sup> langue nationale : allemand ou italien
- une 3<sup>e</sup> langue : la langue nationale qui n'a pas été choisie en 2<sup>e</sup> langue, l'anglais ou le latin
- un niveau de mathématiques normal ou avancé (MA1 ou MA2)
- une branche artistique : arts visuels ou musique
- une OS parmi les 11 proposées.

À noter que :

- le choix du latin est réservé aux élèves qui ont suivi un enseignement de latin au cycle d'orientation;
- l'espagnol et le grec ne sont offerts qu'en OS.

Pour entrer en **2<sup>e</sup>** année, l'élève doit confirmer ses choix.

Certains changements ne seront confirmés que sous certaines conditions (avoir étudié la discipline et obtenu un niveau suffisant ou moyennant la réussite d'examens passés durant l'été si la matière n'a pas été étudiée).

Pour entrer en **3<sup>e</sup>** année, l'élève doit choisir une OC parmi les 12 disciplines :

- les applications des mathématiques
- l'informatique
- la physique
- la chimie
- la biologie
- l'économie et le droit
- l'histoire
- la géographie
- la philosophie
- les arts visuels
- la musique
- le sport.

En cours de **3<sup>e</sup>** année, l'élève choisit le sujet de son travail de maturité (TM).

## Conditions d'admission au Collège

### Élèves en provenance du Cycle d'orientation

Sont admissibles au Collège les élèves de 11<sup>e</sup> année promus, normalement ou par tolérance, en provenance :

- de la section LS
- de la section LC, à condition d'avoir
  - une moyenne générale annuelle égale ou supérieure à 5,0
  - une seule moyenne annuelle insuffisante à l'exclusion du français et des mathématiques
  - une moyenne annuelle des disciplines principales (français, mathématiques, allemand et discipline de section ou de profil) égale ou supérieure à 4,5.

### Élèves en provenance d'autres écoles

Les élèves issus de 11<sup>e</sup> d'une école publique suisse, de certaines écoles privées genevoises membres de l'AGEP (association genevoise des écoles privées), d'une scolarité française (écoles publiques et privées reconnues par l'Éducation Nationale) sont admis selon des normes.

Dans certains cas spécifiques, les élèves sont soumis à des tests d'admission.

## Normes de promotion d'année en année

### De 1<sup>re</sup> en 2<sup>e</sup>

L'élève est promu s'il obtient la note annuelle de 4,0 au moins pour chacune des disciplines d'enseignement suivies.

#### **Tolérance**

L'élève est promu par tolérance si les résultats satisfont aux conditions suivantes :

- la moyenne générale est égale ou supérieure à 4,0
- la somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes (au maximum 3 notes) ne dépasse pas 1,0.

### De 2<sup>e</sup> en 3<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> en 4<sup>e</sup>

L'élève est promu s'il obtient au moins la note annuelle de 4,0 pour chacune des disciplines d'enseignement suivies.

#### **Tolérance**

L'élève est promu par tolérance si les résultats obtenus satisfont aux conditions suivantes :

- la moyenne générale est égale ou supérieure à 4,0
- la moyenne de l'OS est égale ou supérieure à 4,0
- la somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes (au maximum 3 notes) ne dépasse pas 1,0
- le total des notes annuelles de français, de mathématiques, de l'OS et de la moyenne des notes annuelles de la langue 2 et de la langue 3 est supérieur ou égal à 16,0.

## Conditions et normes d'obtention du certificat de maturité



Le certificat de maturité est délivré après 4 années d'études.

- 14 notes, arrondies à la demie, figurent sur le certificat de maturité, à savoir :
  - le français
  - la 2<sup>e</sup> langue nationale
  - la 3<sup>e</sup> langue
  - les mathématiques
  - la biologie
  - la chimie
  - la physique
  - l'histoire
  - la géographie
  - la philosophie
  - les arts (arts visuels ou musique)
  - l'option spécifique
  - l'option complémentaire
  - le travail de maturité
- Dans 5 disciplines, la note de maturité est composée de la note annuelle et de la note d'examen (oral et écrit le cas échéant) :
  - le français
  - les mathématiques
  - la 2<sup>e</sup> langue nationale
  - la 3<sup>e</sup> langue
  - l'OS

Pour les autres disciplines, les notes sont obtenues progressivement au cours du parcours.

Les critères de réussite de la maturité sont définis par l'Ordonnance/Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORRM).

Le certificat de maturité est obtenu si :

- pour l'ensemble des quatre disciplines – français, moyenne de la langue 2 et de la langue 3, mathématiques et option spécifique – le total des notes obtenues est égal ou supérieur à 16

et si, pour l'ensemble des quatorze disciplines de maturité :

- le double de la somme de tous les écarts vers le bas par rapport à la note 4,0 n'est pas supérieur à la somme simple de tous les écarts vers le haut par rapport à cette même note
- quatre notes au plus sont inférieures à 4,0.

## Dispositifs particuliers

### Dispositif sport - art - études (SAE) pour musiciens, sportifs et danseurs

Les informations sur ce dispositif sont disponibles sur le site de l'Etat de Genève à l'adresse suivante :

<https://www.ge.ch/sport-art-etudes>

### Maturité mention bilingue

Le Collège de Genève offre aux élèves prioritairement non allophones la possibilité d'obtenir un certificat de maturité mention bilingue en allemand ou anglais.

L'enseignement bilingue vise à encourager l'acquisition des langues secondes tout en poursuivant les objectifs de formation générale et culturelle de l'enseignement gymnasial et en garantissant l'atteinte des objectifs de la filière.

La mention bilingue peut être obtenue selon deux modèles:

- par enseignement dans l'école d'origine : autour de 800 heures au minimum de cours en immersion dans la langue choisie;
- par séjours linguistiques et scolaires dans une école d'accueil : pour une durée d'un semestre ou d'une année scolaire, dans la région linguistique concernée.

### A. Objectifs spécifiques

Un parcours en maturité mention bilingue a notamment pour objectifs d'accroître l'acquisition de compétences de communication dans la langue d'immersion, de permettre l'acquisition d'un vocabulaire et de concepts spécifiques à certaines disciplines en allemand ou en anglais et d'approfondir les connaissances culturelles liées à la langue d'immersion.

### B. Conditions

Élèves en provenance de la section LS du Cycle d'orientation admissibles au Collège en 1<sup>re</sup> année (provenances hors CO : norme selon équivalences).

**Quel que soit le parcours effectué** (par enseignement dans l'école d'origine ou avec un séjour linguistique et scolaire) :

des moyennes égales ou supérieures à **4,8** en français et dans la langue d'immersion choisie sont requises tant au terme du 2<sup>e</sup> trimestre (inscription au printemps) que sur le bulletin annuel de fin d'année (confirmation d'inscription);

**Pour poursuivre ces parcours, obtenir, à la fin de la 1<sup>re</sup> année gymnasiale :**

des moyennes égales ou supérieures à 4,5 en français et en langue d'immersion.

### C. Parcours

Les élèves sont affectés à un établissement en fonction des choix de la langue et du modèle d'immersion. Si les conditions pour poursuivre le parcours bilingue ne sont pas remplies, l'élève quitte le cursus bilingue et peut être amené à réintégrer le collège d'attribution dépendant de son domicile. Il en va de même s'il quitte volontairement le cursus bilingue alors qu'il remplit les conditions de maintien. Le choix de la filière bilingue peut impliquer une limitation de choix de l'option spécifique ou du niveau de mathématiques.

Au retour du séjour d'une durée de vingt semaines (un semestre), l'élève suit en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> des cours de sciences humaines et réalise son travail de maturité dans la langue d'immersion.

Au retour du séjour d'une durée d'une année scolaire, l'élève suit, en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années, un cours de sciences humaines dans la langue d'immersion.

*La directive «Maturité mention bilingue au Collège de Genève» définit les conditions spécifiques de parcours en fonction des modalités proposées.*

## Informations pratiques



### Localisation des établissements

Le Collège de Genève comprend onze établissements :

Rive droite :                    André-Chavanne  
   Rousseau  
   Sismondi  
   Voltaire

Rive gauche :                  Calvin  
   de Candolle  
   Claparède  
   Émilie-Gourd  
   Madame-de-Staël  
   de Saussure

Collège pour adultes :    Alice-Rivaz

### Affectation des élèves

Les élèves sont répartis en fonction de leur domicile, de la capacité d'accueil des établissements et du choix des options qu'ils ont fait. Les cours d'OS sont répartis entre les établissements et leur ouverture peut dépendre du nombre d'inscriptions.

#### Mention bilingue

Les élèves admis en parcours maturité mention bilingue par enseignement sont affectés à l'un des établissements offrant ce parcours : pour l'anglais, les collèges André-Chavanne et Rousseau; pour l'allemand, les collèges Calvin et de Candolle.

Les élèves admis en parcours maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires sont affectés aux collèges Claparède, Emilie-Gourd, Madame-de-Staël, de Saussure, Sismondi et Voltaire.

## Coordonnées des établissements

### **CEC André-Chavanne**

Avenue Trembley 14  
1209 Genève  
Tél. 022 388 37 00  
E-mail : [andre-chavanne@etat.ge.ch](mailto:andre-chavanne@etat.ge.ch)  
[Cliquer ici pour accéder au site web](#)

### **Collège Calvin**

Rue Théodore-de-Bèze 2-4  
1204 Genève  
Tél. 022 388 32 00  
E-mail : [college.calvin@etat.ge.ch](mailto:college.calvin@etat.ge.ch)  
[Cliquer ici pour accéder au site web](#)

### **Collège de Candolle**

Avenue A.-M.-Miran  
1225 Chêne-Bourg  
Tél. 022 388 48 00  
E-mail : [college.candolle@etat.ge.ch](mailto:college.candolle@etat.ge.ch)  
[Cliquer ici pour accéder au site web](#)

### **Collège Claparède**

Chemin de Fossard 61  
1231 Conches  
Tél. 022 388 22 00  
E-mail : [college.claparede@etat.ge.ch](mailto:college.claparede@etat.ge.ch)  
[Cliquer ici pour accéder au site web](#)

### **CEC Emilie-Gourd**

Rue Le-Corbusier 15  
1208 Genève  
Tél. 022 388 36 00  
E-mail : [emilie-gourd@etat.ge.ch](mailto:emilie-gourd@etat.ge.ch)  
[Cliquer ici pour accéder au site web](#)

### **CECG Madame-de-Staël**

Route de Saint-Julien 25  
1227 Carouge  
Tél. 022 388 48 50  
E-mail : [madame-de-stael@etat.ge.ch](mailto:madame-de-stael@etat.ge.ch)  
[Cliquer ici pour accéder au site web](#)

### **Collège Rousseau**

Avenue du Bouchet 16A  
1209 Genève  
Tél. 022 388 09 00  
E-mail : [college.rousseau@etat.ge.ch](mailto:college.rousseau@etat.ge.ch)  
[Cliquer ici pour accéder au site web](#)

### **Collège de Saussure**

Vieux-Chemin-d'Onex 9  
1213 Petit-Lancy  
Tél. 022 388 43 00  
E-mail : [college.saussure@etat.ge.ch](mailto:college.saussure@etat.ge.ch)  
[Cliquer ici pour accéder au site web](#)

### **Collège Sismondi**

Chemin Eugène-Rigot 3  
1202 Genève  
Tél. 022 388 79 00  
E-mail : [college.sismondi@etat.ge.ch](mailto:college.sismondi@etat.ge.ch)  
[Cliquer ici pour accéder au site web](#)

### **Collège Voltaire**

Rue Voltaire 21  
1201 Genève  
Tél. 022 388 08 00  
E-mail : [college.voltaire@etat.ge.ch](mailto:college.voltaire@etat.ge.ch)  
[Cliquer ici pour accéder au site web](#)

### **Collège pour adultes Alice-Rivaz**

Rue Théodore-de-Bèze 2-4  
1204 Genève  
Tél. 022 388 33 70  
E-mail : [copad@etat.ge.ch](mailto:copad@etat.ge.ch)  
[Cliquer ici pour accéder au site web](#)



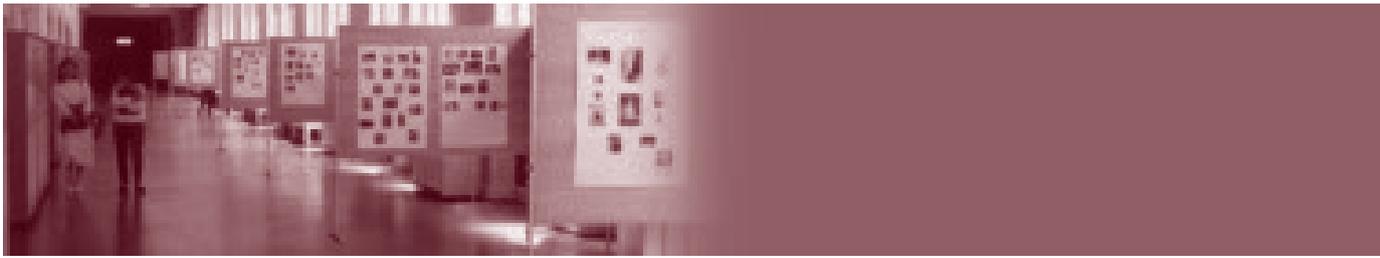
## Documentation

- ***Programmes du Collège de Genève***
- **Capsules vidéo de présentation de la filière gymnasiale et des options spécifiques**
- **Répartition des options**
- **Directive « Maturité mention bilingue au Collège de Genève »**
- ***Présentation de la maturité mention bilingue (MMB) à Genève***

Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'État de Genève ([www.ge.ch](http://www.ge.ch)).

Grille horaire		DF disciplines fondamentales				OS options spécifiques				OC options complémentaires				DO DP disciplines particulières ou obligatoires			
		degrés				degrés				degrés				degrés			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
français (et diction)	FR	6	4	4	4												
allemand	AL	3	3	3	3	3	4	4	5								
italien	IT	4	3	3	3	4	4	4	5								
anglais	AN	3	3	3	3	3	4	4	5								
espagnol	ES					3	4	4	5								
latin	LA	3	3	3	3	3	4	4	5								
grec	GR					4	4	5	5								
anglais de base	Anb																
mathématiques 1 normal	MA1	4	4	4	4												
mathématiques 2 avancé	MA2	4	4	6	6												
informatique	IN											4		2	1	1	0
physique	PY	0	3	2	0	2	4	4	4			4					
applications des mathématiques	AM					0	0	2	2			4					
OS physique / applications des mathématiques	PM					2	4	6	6								
biologie	BI	0	2	2	0	2	2	3	4			4					
chimie	CH	2	2	0	0	2	2	3	3			4					
OS biologie et chimie	BC					4	4	6	7								
histoire	HI	2	2	2	2							4					
géographie	GE	0	2	2	2							4					
philosophie	PO	0	0	2	2							4					
introduction à l'économie et au droit	IED													2	0	0	0
économie	EC					2	2	2	4			4					
droit	DR					2	2	2	3								
OS économie et droit	ED					4	4	4	7								
arts visuels arts plastiques	AP	2	2	0	0	2	4	4	6			4					
histoire de l'art	HA	1	1	0	0	2	2	2	2								
OS art visuels	AV					4	6	6	8								
musique	MU	2	2	0	0	3	5	5	5			4					
instrument <sup>a</sup>		1	1	0	0	1	1	1	1								
éducation physique	EP													2	2	2	0
sport	SP											2+4					
travail de maturité	TM	0	0	1	1												

<sup>a</sup> Les heures de pratique instrumentale ne sont pas comptabilisées dans l'horaire hebdomadaire.



Brochure disponible uniquement au format électronique, téléchargeable à partir du site internet de l'État de Genève ([www.ge.ch](http://www.ge.ch)).

**Administration du Collège de Genève**

Rue Théodore-de-Bèze 2-4

Tél. +41 22 388 33 90

E-mail: [college-de-geneve@etat.ge.ch](mailto:college-de-geneve@etat.ge.ch)

**Impressum :**

Responsable de la publication : Collège de Genève

Octobre 2025